

Évaluer des capacités en vue de la délivrance d'un diplôme professionnel

Une grande part de votre enseignement va se réaliser dans des filières professionnelles et vous devez maîtriser le vocabulaire et les concepts mobilisés dans ce domaine tout autant que ceux qui relèvent de la didactique de votre discipline.

Ainsi, dans le cadre des diplômes professionnels, l'enseignement doit être organisé pour permettre à l'apprenant d'atteindre les capacités, qui font l'objet d'une évaluation certificative visées par le diplôme (en cours de formation ou terminales). Les capacités représentent le potentiel de l'individu, précurseur de la compétence qui s'exprimera dans le contexte professionnel.



Les définitions retenues par le ministère chargé de l'agriculture dans le cadre de l'écriture de ses référentiels de diplôme

► Compétences

« Une compétence est une capacité, reconnue et validée, à mobiliser et combiner des ressources (savoirs, savoir-faire, comportements) pour répondre de façon pertinente à une situation professionnelle. Elle est le processus par lequel une personne produit régulièrement une performance adaptée au contexte.

– Le terme de compétence s'emploie pour un professionnel en activité, expérimenté (cf. référentiel professionnel ou d'activités).

► Blocs de compétences

La définition législative des blocs de compétences est prévue à l'article L. 6113-1 du code du travail : « Les certifications professionnelles sont constituées de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice autonome d'une activité professionnelle et pouvant être évaluées et validées ».

► Capacités

« Une capacité exprime le **potentiel** d'un individu en termes de combinatoire de connaissances, savoir-faire et comportements ».

Elle désigne le fait d'être capable, d'avoir l'aptitude ou le potentiel en vue d'une action.

Les capacités évaluées sont les précurseurs des compétences-clefs du métier (cf. référentiel de certification ou de compétences) : un apprenant ayant acquis les capacités visées d'un diplôme deviendra compétent en situation avec de l'expérience.

► SPS : situations professionnelles significatives

Ce sont des situations professionnelles reconnues par les professionnels et par l'analyse du travail comme étant représentatives (ou révélatrices) de la compétence d'un professionnel confirmé exerçant le métier. Les critères qui permettent de les identifier sont : la fréquence, la complexité, la prise en compte d'aspects prospectifs du métier, ou répondant à des nécessités politiques, réglementaires, stratégiques, sociales ou éducatives...

Les situations professionnelles significatives sont celles qui, si elles sont maîtrisées, permettent de rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail. Les SPS sont regroupées en champs de compétences, selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée. Toutes les SPS suivantes sont réalisées dans le cadre réglementaire des activités du domaine professionnel concerné, la réglementation en matière de sécurité et de santé.

■ Quelques repères pour mettre en place une évaluation par capacités

L'évaluation par capacités, en cohérence avec le développement de l'approche par compétences, a concerné progressivement tous les diplômes de l'enseignement agricole. Il est donc fondamental d'intégrer cette finalité : il ne s'agit pas d'évaluer seulement les connaissances de sa discipline mais l'atteinte de la capacité par les apprenants, autrement dit, leur pouvoir d'agir en situation.

L'évaluation certificative de capacités (épreuves terminales et ECCF) implique de nouvelles pratiques d'évaluation mais aussi une nouvelle posture d'évaluateur/examineur.

Elle repose sur un certain nombre de principes tels que :

- la capacité « **pilote** » l'évaluation, c'est-à-dire qu'elle est le fil conducteur et le moteur de la situation d'évaluation ; l'évaluation doit toujours être conçue en référence à la capacité énoncée dans le référentiel de certification ou de compétences qui constitue la référence sociale du diplôme ;
- une capacité n'est validée qu'une et une seule fois ;
- les objectifs modulaires ne sont pas évalués en tant que tels et les connaissances ne sont pas une fin en soi ; seules les capacités sont évaluées et à travers elles, la mobilisation des ressources nécessaires dont font partie les connaissances, les procédures, les savoir-faire... ;
- l'évaluation est toujours située et par conséquent la situation d'évaluation choisie est contextualisée : cela signifie une articulation cohérente entre un contexte professionnel ou social (pour les capacités générales) et le questionnement lors de l'évaluation ;
- la situation retenue pour l'évaluation est révélatrice de la capacité et permet de faire la preuve de son atteinte (il faut veiller à la cohérence entre capacité évaluée et situation d'évaluation choisie) ; elle peut s'appuyer sur les situations professionnelles significatives du métier auquel le diplôme prépare ;
- le questionnement de l'évaluateur est ouvert et doit permettre la mise en avant d'un raisonnement, d'une démarche, d'une mobilisation de savoirs et savoir-faire. L'explicitation de pratique est une technique qui permet, au-delà des éléments directement observables (performance, enchaînement des actions...) de faire émerger les éléments sous-jacents (les règles d'action et de contrôle, le raisonnement) ;
- une grille d'évaluation est un outil de formalisation et de contractualisation important ; elle précise les attentes et permet de définir des règles d'équité.



Pour aller plus loin

Certification et diplôme

On appelle certification le processus de vérification et l'attestation qu'une personne possède une certaine maîtrise professionnelle ou une qualification. Le diplôme constitue une des certifications du ministère de l'agriculture. Toutes les certifications sont recensées dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), classées par domaine d'activité et par niveau.

Pour en savoir plus

Divers mémentos ou livrets sont disponibles sur Chlorofil, dans les pages de diplômes comme documents d'aide à l'évaluation. Exemples :
CAPa : « Mémento relatif à l'épreuve ponctuelle terminale E4.1 »

Guide pour la mise en œuvre de la réforme des BTS :
<https://chlorofil.fr/diplomes/seconde/btsa/reforme-renovation>

Vermersch, Pierre. *L'entretien d'explicitation*
<https://www.youtube.com/watch?v=6of0WwKx73I>

Cap'Eval : l'explicitation :
<https://www.capeval.chlorofil.fr/course/view.php?id=9§ion=24#-tabs-tree-start>

Publications de Claire Tourmen (L'Institut Agro Dijon – Eduter Recherche) sur l'évaluation en situation professionnelle

Publications de Patrick Mayen, professeur (L'Institut Agro Dijon – Eduter Recherche) sur la didactique professionnelle

Formation Cap'Eval proposée par le Ministère de l'agriculture :
<https://www.capeval.chlorofil.fr/>